

Evaluation du PNCal sur le projet de SDGC – FDC13

- **Organisation territoriale :**

Le Parc national des Calanques propose de créer une unité de gestion spécifique pour le Parc national des Calanques compte-tenu de sa réglementation et de sa gestion cynégétique qui lui est propre (cf remarques suivantes).

- **Milieus périurbains - Absence des problématiques péri-urbaines du département :**

Il y a une quasi absence des problématiques périurbaines voire urbaines sur un territoire de plus de 2 millions d'habitants, cette question mériterait un chapitre à notre sens ou à minima une réflexion à mener dans le cadre du prochain plan, pour proposer un chapitre dédié (comme c'est le cas pour les milieux forestiers, les zones humides, etc.) notamment sur le sanglier pour lequel il faudrait un suivi des prélèvements, des battues et autres actions de régulation.

- **Gestion cynégétique du petit gibier :**

Il ne faut pas encourager la pratique de l'agraineage mais plutôt mieux l'encadrer, favoriser la gestion des milieux naturels existants (débroussaillage alvéolaire, synergie avec les éventuelles activités pastorales, le débroussaillage DFCI et autres actions de gestion des espaces naturels) plutôt que l'agraineage ou la mise en place d'agrifaune (culture à gibiers) qui modifie artificiellement la capacité du milieu.

- **Prévention des dégâts agricoles – mieux encadrer l'agraineage du sanglier :**

Il faut être particulièrement vigilant sur l'agraineage « dissuasif » du grand gibier, cela doit être un ultime recours et il doit être particulièrement bien encadré et non favorisé au risque d'augmenter la capacité du milieu pour le grand gibier et/ou de fixer les populations, occasionnant des dégâts dans les milieux naturels (problème de régénération de la végétation, érosion ponctuelle des sols, etc.).

- **Gestion de la grande faune :**

La régulation notamment du sanglier est à préciser, sur les modes de régulation qui sont à privilégier et qui divergent du schéma des battues classiques organisées (battues administratives et intervention lieutenant louveterie). Il faut favoriser l'amélioration des connaissances sur les ongulés sauvages (taux de reproduction, étude des déplacements et de la dispersion, identification des zones de refuge, de nourrissage) et expérimenter des techniques de régulation adaptées aux contraintes des territoires, notamment les zones périurbaines (ex : cages pièges).

- **Les ESOD - Limiter l'impact des prédateurs sur les populations de la petite faune sauvage :**

Le piégeage ne doit pas être encouragé, il ne doit être exercé que comme ultime recours. La gestion cynégétique doit être écosystémique et se baser sur un travail qui vise à préserver et conforter l'intégrité des écosystèmes, des habitats et des processus naturels de régulation (régulation naturelle proies-prédateurs) plutôt que de réguler de manière artificielle des prédateurs ou des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. La lutte biologique et/ou le retour naturel de super-prédateurs par la libre circulation des espèces (Trame Verte et Bleue) peuvent être des solutions plus durables pour répondre à la régulation de la prédation dans les écosystèmes.

- **Respect de l'environnement - Inciter les chasseurs à adopter un comportement respectueux de l'environnement :**

Les chasseurs doivent limiter l'impact paysager des aménagements cynégétiques réalisés sur le territoire, favoriser l'utilisation de matériaux naturels et locaux pour éviter les risques de pollution visuelle, physico-chimique (utilisations de plastiques et autres matières synthétiques) et biologiques (translocation de banques de graine d'espèces exotiques envahissantes végétales lors d'apport de terre) et permettre une réversibilité des aménagements.

Les chasseurs doivent accompagner les opérations de lâchers, de mesures concrètes destinées à favoriser l'acquisition du caractère sauvage chez les animaux issus d'élevage et mettre en œuvre les mesures de gestion appropriées pour assurer leur viabilité et éviter ainsi des lâchers successifs. Les animaux lâchés doivent faire l'objet d'une sélection rigoureuse pour limiter la pollution génétique en privilégiant les souches sauvages et locales.

Les chasseurs doivent privilégier les déplacements à pied et utiliser à bon escient les véhicules motorisés : respect de la réglementation, covoiturage, circulation sur les routes et les pistes carrossables.

Les chasseurs doivent favoriser les modes de chasse les moins perturbants pour la faune et les milieux naturels.

- **Réglementation :**

Rajouter une présentation du contexte réglementaire des espaces naturels protégés des Bouches-du-Rhône - utiliser la hiérarchisation de l'UICN pour différencier PN, RN, PNR, SC

- **Focus Réglementation du Parc national des Calanques : Cf Mail de François Bland/contribution du PNCal du 22 décembre 2020.**

Le territoire du Parc national des Calanques présente une singularité cynégétique à l'échelle départementale, puisqu'il dispose d'une réglementation et d'une gestion cynégétiques qui lui sont propres.

En effet, si le Préfet est l'autorité administrative pour organiser et réglementer les pratiques cynégétiques à l'échelle du département, c'est l'établissement public du Parc national des Calanques qui est l'autorité administrative compétente assurant ces missions en cœur du parc national. Il délivre la quasi-totalité des actes règlementaires et des décisions individuelles relevant de la police

administrative spéciale dans le cœur du Parc national, après avis le cas échéant, de son conseil scientifique.

Il apparaît donc indispensable d'informer les chasseurs et les autres acteurs cynégétiques de cette singularité, qui a une incidence directe sur les modalités de la pratique de la chasse en cœur de parc national. Il importe donc de bien différencier le territoire du Parc national des Calanques, notamment dans la présentation des " Unités de Gestion ".

Au regard de cette spécificité forte, le Parc national des Calanques demande que le Schéma départemental de gestion cynégétique des Bouches du Rhône intègre un focus sur la réglementation du Parc national des Calanques. Vous trouverez une proposition de contenu rédigé, dans la contribution jointe à ce document.